

# Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer

## Déclaration du groupe des Entreprises

Parce que les Outre-mer sont éloignés des centres de décisions de l'hexagone, ils ont été conduits à coopérer de plus en plus avec les pays et territoires de leur zone géographique. Cependant si cette coopération s'est assez largement développée dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, scientifiques et sanitaires, il faut reconnaître que tel n'a pas été le cas dans le domaine économique, et que dans tous les cas, il apparaît indispensable de renforcer la coopération régionale des Outre-mer.

Un certain nombre de contraintes sont à l'origine de cette situation : physiques, administratives et réglementaires mais le contexte actuel de crise mondiale, l'existence de réelles potentialités et la nécessité de développement endogène afin de répondre aux exigences de création d'emplois stables, nous conduit aujourd'hui à insister sur le besoin urgent de lever ces obstacles.

Le rapporteur a très bien pris en compte cette nécessité et le groupe des entreprises soutient l'essentiel de ses préconisations. Toutefois, aux yeux des entreprises certaines doivent plus particulièrement être mises en avant :

- Tout d'abord, il est indispensable de mettre l'accent sur la dotation en infrastructures de désenclavement, notamment routières, portuaires, aéroportuaires et numériques des territoires ultramarins et des pays ou territoires qui les entourent, lesquelles doivent être pensées et mises en œuvre régionalement, au plus près des besoins.
- Ensuite, parce que la gouvernance de la coopération régionale doit être améliorée, nous appuyons les préconisations du rapporteur d'organiser annuellement une conférence de coopération régionale élargie à l'ensemble des acteurs impliqués, y compris les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales à l'instar des Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER).
- Nous soutenons également la proposition d'élaborer, dans les territoires ultramarins, un dispositif scolaire similaire au modèle Erasmus.
- L'Europe doit aussi avoir un rôle à jouer par le biais du Fonds européen de développement en mettant en place, comme le préconise l'avis, un fonds « miroir » consistant à mettre à la disposition des États tiers un montant équivalent à celui alloué au titre de la coopération régionale aux Régions ultrapériphériques (RUP) et aux Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) pour qu'ils puissent cofinancer des projets communs.

Ces orientations sont vitales pour le développement de nos territoires Ultramarins et le texte qui est présenté aujourd'hui, prend en compte ces besoins et y apporte des réponses adaptées, c'est pourquoi le groupe des entreprises a voté favorablement cet avis.